

Gérer son entreprise, c'est accepter des responsabilités : civiles, pénales, administratives et parfois environnementales.

Dans les rapports qui vous lient à vos clients, concurrents, cocontractants, plusieurs niveaux de responsabilité existent :

- **La responsabilité contractuelle** : elle résulte de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une obligation contractuelle
- **La responsabilité délictuelle** : elle peut s'établir entre deux personnes non liées par un contrat du fait de l'inobservation de l'obligation générale de ne pas causer de dommages à autrui.

LA RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION

Il s'agit de la couverture de l'ensemble des responsabilités civiles et administratives.

Elle couvre les dommages :

- Corporels
- Matériels
- Immatériels

Les exclusions classiques :

- La faute intentionnelle
- Les amendes pénales
- Les dommages du fait d'un véhicule terrestre à moteur
- Les responsabilités après une prestation (après livraison)

LA RESPONSABILITÉ APRÈS LIVRAISON DE PRODUITS OU DE MARCHANDISES

Il s'agit de la garantie des dommages causés par des produits fabriqués, après leur livraison.

Elle couvre les dommages :

- Corporels
- Matériels
- Immatériels

Les exclusions classiques :

- Dommages au produit lui-même
- Défaut de conformité ou de performance
- Défauts connus de l'assuré avant la livraison
- Risque de développement

LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Il s'agit de la couverture des fautes, erreurs ou omissions dans le cadre d'une prestation intellectuelle.

Elle couvre les dommages :

- Corporels
- Matériels
- Immatériels

Les exclusions classiques :

- Les astreintes
- Le coût de remplacement de la prestation
- Le risque de développement

LES GARANTIES OPTIONNELLES

Il s'agit de garanties ne figurant pas systématiquement dans les garanties de base :

- La garantie frais de retrait
- La garantie de biens confiés
- La garantie de frais de dépose repose

LE PROGRAMME INTERNATIONAL D'ASSURANCES

Acteurs de la Mondialisation ou ambassadeurs de notre exception culturelle, de plus en plus de sociétés françaises s'implantent à l'étranger. Que ce soit par le biais d'un bureau de représentation, d'une succursale ou d'une filiale, et quel que soit le lieu d'implantation, toutes les destinations comportent un risque, qu'il tienne à l'environnement juridique ou à un règlement des litiges rendu compliqué par la méconnaissance des pratiques locales. Pour y voir clair, il est donc indispensable de vous entourer de conseils d'experts en la matière.

Quand avez-vous besoin d'un programme international d'assurances ?

- Vous réalisez un chiffre d'affaire localement,
- Vos clients locaux vous fixent certaines obligations contractuelles spécifiques,
- Les réglementations locales rendent obligatoires certaines couvertures sur place.

Qu'est-ce qu'un programme international ?

Il se compose d'une police principale dénommée police « master » et de polices locales.

La police master peut avoir une territorialité limitée ou mondiale, et être complétée de polices locales selon l'importance des dites filiales et/ou en lien avec les obligations légales du pays où sont installées celles-ci.

Les polices locales sont alors intégrées au programme d'assurances et interagissent de la manière suivante, selon qu'une garantie concernée n'a pas été souscrite localement ou si, ayant été souscrite, elle apparaît être insuffisante :

- lorsque la police master comporte une garantie non souscrite au niveau local, on parle de Difference In Condition (DIC)
- lorsque la police master intervient en complément d'une garantie souscrite localement, on parle de Difference In Limit (DIL)

Quand il n'est pas possible d'intégrer des polices locales, comme dans le cas pour des filiales situées en zone BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), il est nécessaire de mettre en place des polices individuelles dites « stand alone »

Un réseau international de courtiers indépendants à votre service via le réseau Globex International

- Présence partout où nos assurés en ont besoin.
- Partenaire hautement qualifié et travaillant avec des assureurs de référence sur leur marché.
- Réactivité et sens du service.

Pourquoi passer par CRF Assurances ?

- Un seul intermédiaire pour une homogénéité de vos couvertures.
- La garantie du contrôle des coûts de vos assurances ainsi que la bonne gestion de vos sinistres sur place (indemnisation via la maison mère ou localement) par un courtier indépendant.
- L'assurance d'être en conformité avec les obligations légales de votre lieu d'implantation (conformité fiscale, juridique, contractuelle, etc.).
- La possibilité de déléguer la gestion locale de vos polices (émission des pièces, etc.).

EXEMPLES DE SINISTRES



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Suite à une erreur de l'assuré lors d'une mise à jour, le site commercial d'une entreprise est indisponible une journée entière. Cette dernière se retourne contre l'assuré afin d'obtenir la compensation du manque à gagner.
- Un problème survient dans le système informatique de l'assuré lors de l'enregistrement de nouvelles informations pour un client, causant la perte des données existantes. Le client demande des dommages et intérêts.
- Le choix d'une architecture informatique s'avère mal adapté aux besoins d'un client. Une étude complémentaire est nécessaire et il faut procéder à des modifications de matériel. Le client réclame l'indemnisation de son préjudice.



MARKETING ET COMMUNICATION

- L'assuré utilise dans l'une de ses créations une musique faisant l'objet de droits d'auteur qui ne lui appartiennent pas. Il est mis en cause par le propriétaire de ces droits.



BUSINESS ET MANAGEMENT

- L'assuré diffuse par négligence des informations stratégiques confidentielles. Lorsque son client s'aperçoit que ces informations sont connues de la concurrence, il décide de porter l'affaire en justice.
- Une société recrute un collaborateur dans le cadre d'une mission pour le compte d'un client. Il s'avère qu'il n'est pas à la hauteur du poste et n'a en outre pas tous les diplômes requis. Le client demande la prise en charge des frais engagés pour un nouveau recrutement.



E-COMMERCE

- Une employée d'un site de e-commerce a revendu des données commerciales et personnelles de clients qu'elle avait volées. Les clients se retournent contre le site de e-commerce.
- Un site de vente en ligne de chaussures a vu son activité bloquée pendant deux jours à cause d'une attaque par déni de service (inaccessibilité momentanée du site). Les experts IT sont intervenus mais le site a dû rester fermé pendant deux jours. L'impact financier sur les ventes doit être couvert.
- L'hébergeur d'un site de e-commerce a été piraté. Toutes les données qui sont stockées sur le serveur ont été perdues à la suite de cette cyberattaque (en particulier les données personnelles des clients). Les clients se retournent contre le e-commerçant.



ACTIVITES EN MODE SaaS

- Une entreprise a fait appel à un fournisseur de solutions en mode SaaS. Il s'avère que les interruptions de service non planifiées se produisent quotidiennement. Cette défaillance a submergé les serveurs de messagerie locaux ainsi que l'infrastructure réseau de l'entreprise. Celle-ci est confrontée à des menaces de sécurité Web et de pertes de données internes.
- Une entreprise utilise un logiciel de gestion et de consultation des archives. Un employé fait du télétravail et utilise sa propre tablette à des fins professionnelles. Le terminal n'est pas aussi bien sécurisé que les postes de travail de l'entreprise. Les droits d'accès sont volés et l'usurpateur d'identité a accès illégalement au réseau de l'entreprise comprenant les documents sensibles tels que les brevets de R&D, dossiers RH, etc.

POURQUOI PASSER PAR CRF ASSURANCES ?

- Expert des Risques Financiers depuis 1999.
- Un accompagnement à tous les stades de votre développement : de l'amorçage en passant par votre développement à l'international, jusqu'à l'introduction en bourse sur un marché français ou étranger.
- Des VIP² à votre écoute : nos Vrais Interlocuteurs Pointus et Passionnés vous répondent en direct et non une plateforme de souscription.
- Indépendant, notre cabinet sollicitera pour vous tous les assureurs du marché pour vous garantir les meilleures couvertures et conditions tarifaires.
- Une réactivité engagée.
- Des services intégrés innovants :
 - Audit de vos risques.
 - Conseils en matière de prévention.
 - Suivi de vos risques à l'étranger, via Globex International, réseau international de courtiers indépendants dont CRF Assurances est membre.
 - Information continue et veille juridique.
- Une expérience validée de la gestion de sinistres.

Pour un conseil ou une étude, contactez-nous au 01 55 46 80 60 ou sur contact@crfassurances.com

CRF Assurances

Le plus grand risque, c'est de penser que vous ne risquez rien

T + 33 1 55 46 80 60 - F + 33 1 55 46 96 60 - Site Web www.crfassurances.com

Société de Conseils et de Courtage d'Assurances - SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Nanterre B 452 673 056 - N° ORIAS : 12 066 287 - Site Web : www.oriass.fr

Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes au Code des Assurances.